

## Réunion 29-06-2017- mise en œuvre UNCRPD

### Présents

- Verstraete – AP3
- Devalet - FFSB
- Dabeux – Inclusion
- Angelo –Atingo
- Le Maire – Fevlado
- Van Hoorebeke - Fevlado
- Dohet - ASPH
- Dewispelaere – ASPH
- Emilie De Smet – Alteo
- Ronald Vrydag – Ligue Braille
- Thérèse Kempeneers – Inclusion
- Peter Schlembach – Kleines Forum
- Veerle Van Den Eende – VFG
- Reinhart Niesten - VFG
- Burnotte – AP3
- Wilmet – Mutualités Socialistes
- Cinzia Agoni – Les Briques du Gamp
- Pierre Gyselincx – KVG
- Gaetano Lonobile – Altéo

=====

### **Fiche 2 - Accessibilité – Emilie De Smet**

#### Débat

##### Andy Van Hoorebeke

OK avec les constats . **La labellisation est sommaire** (AA , A+ selon Enter) mais il n’y a pas de sanctions, ni d’obligations. Il faudrait voir aussi avec le niveau fédéral.

##### Mathieu Angelo

- RRU en cours de révision – CAWAB concerté – on verra ce qui en sort... **la consultation commence et finit souvent sans que l’on comprenne la logique ; généralement pas de retour aussi sur ce que le politique en a retenu**
- Il y a un plan accessibilité (Prévot) mais sans planification ni délai , CAWAB pas concerté
- **Demande l’harmonisation des législations avec la Région bruxelloise et la Flandre** : par exemple, le RRU est moins poussé qu’à Bruxelles
- Transversalité à pousser
- Il faut aussi rappeler que le « cela ne nous concerne pas » ne peut pas être entendu

**Commentaire [VDE1]:** Selon moi, à mettre dans le chapeau commun à tous les thèmes

### Delphine Le Maire :

- Art 9 c'est aussi l' **accessibilité aux informations**, à la communication ; cela doit faire l'objet de dispositions légales. En Flandre , les services de traduction à distance ne sont pas intégrés dans le décret
- Pourquoi ne pas imaginer une prime de langue pour les fonctionnaires qui connaissent la traduction gestuelle ?

### Reinhart Niesten

- **Formation : nécessité pour les architectes et autres professionnels**
- Manque d'articulation entre décrets
- Place du Premier Ministre dans la transversalité : moteur ?
- La matière devrait être fédérale et être traitée de manière égale partout

### Thomas Dabeux

**Label anysurfer ne couvre pas le handicap intellectuel et la compréhension – à étendre**

### Cinzia Agoni

**Le problème est le manque de sanctions**

### Emilie De Smet

Est-ce que les associations sont suffisamment concertées par le politique ?

### Ronald Vrydag

Cela va mieux mais en Flandre, par exemple, il n'y a pas de conseil d'avis ; par ailleurs, les aménagements sont parfois parcellaires (prévoir barette braille, c'est bien mais ce n'est pas de l'inclusion → manque de plan). Les solutions proposées sont parfois trop « simplistes », d'autant plus que viennent se greffer là-dessus les problèmes budgétaires

### Mathieu Angelo

A nouveau, pour le plan accessibilité, on a été consulté au tout début, puis un beau jour on découvre le plan dans la presse ; pas assez de concertation préalable ; la concertation quand elle existe ne va pas assez loin et s'arrête trop tôt avant la décision

### Pierre Gyselinck

Relaie les remarques KVG (voir document de Herman Janssens)

Les bâtiments rendus accessibles ne concernent parfois que les bâtiments administratifs sur lesquels le Ministre exerce la tutelle.

### **Synthèse :**

1. Arriver à une législation fédérale : pas possible à défendre mais insister sur la nécessité de travailler ensemble avec plan national
2. Accessibilité large ; donc rappeler aussi que cela couvre la communication + labellisation
3. Outils législatifs à renforcer
4. Suivi permanent de la concertation
5. Formation des professionnels
6. Planification avec moyens et étapes

### Fiche 1 – Participation – Peter Schlembach

#### Débat

#### Thérèse Kempeneers

La consultation de la Société Civile et la présence des conseils d'avis sont essentielles . Il faut aussi le soutien indispensable à leur fonctionnement, logistique et humain.

#### Emilie De Smet

Soutient les réflexions de Thérèse . Les gouvernements devraient aussi expliquer pourquoi les avis des Conseils d'avis n'ont pas été suivis Pierre Gyselink

Cfr remarques écrites de Herman : plus rien ne bouge en Flandre.

#### Thérèse Kempeneers

- Création de l'administration Iriscare : aucun lieu de concertation avec les Personnes Handicapées n'a été prévu ! C'est un exemple de mauvaise pratique
- AVIQ : branches familles et santé : le secteur Personnes Handicapées a demandé à être associé aux réflexions dans une logique transversale ; il leur a été répondu que les Personnes Handicapées sont représentés dans la branche handicap

#### Jocelyne Burnotte

Lobby démesuré des mutuelles et bandagistes ; pas de prise en compte des besoins des Personnes Handicapées, ni du développement durable, ..., on est dans une logique économique pureCinzia Agoni

- Point mort pour le plan fédéral
- Accent sur les plans régionaux – en RW, plan grande dépendance (voir condamnation dans le cadre de la Charte sociale européenne) mis en place sous précédente législature et ici il est réactivé mais c'est plutôt flou. Il existe aussi un plan autisme pour l'ensemble des entités francophones, et un plan autisme existe en Flandre également.  
⇒ Fait-on référence à ces plans dans notre rapportage ?

**Commentaire [VDE2]:** NDLR : mais dans la branche handicap, les Personnes Handicapées n'ont pas pouvoir d'initiative et ne peuvent donc pas remettre une avis qui concerne famille et santé ; à moins que famille et santé n'interpelle la branche handicap . l've a dream disait l'autre ...

- Statistiques : ici aussi, on est au point mort. Certains Ministres sont pour, d'autres contre, c'est laissé à leur bon vouloir ; en Flandre, il existe aussi des listes d'attente et des statistiques en lien avec ces listes.

#### Peter Schlembach

- Il faut préciser ce qui est attendu d'un plan
- En Communauté Germanophone, il y a un plan et la Société Civile y est sur le papier MAIS on n'a pas les ressources

#### Veerle Van Den Eede :

- Se joint à ce qui a été dit par la KVG pour le conseil d'avis en Flandre
- Précise le nouveau cadre de travail de NOZO : VFG s'est lancé dans un processus mais à présent, silence radio de chez Homans

#### Cinzia Agoni

Qu'est-ce qui manque à La Ligue des Droits de l'Homme ou à UNIA pour être Institut des droits de l'Homme ? On n'a pas d'institution générale qui défende les Droits de l'Homme et à laquelle on peut s'adresser avec un problème global

#### Synthèse

- Les plans d'actions existent parfois tout en n'étant pas communiqués
- Ce sont souvent des plans ciblés, pas globaux ni interfédéral, sans suivi de la mise en œuvre
- Changement de paradigme : le passage du Médical vers une logique Droits de l'Homme n'existe pas
- Conseils d'avis : ils doivent être existants et fonctionnants de manière indépendante
- Déclaration COSP → à reproduire, car importante et peut soutenir la société civile dans ses démarches pour la création et le fonctionnement des conseils d'avis dans toutes les entités
- Manque de statistiques : même constat ; la CIM a jadis lancé un Groupe de Travail, mais qui n'a pas abouti. Et idéalement, pour de bonnes statistiques, il faudrait une définition globale du handicap
- Institut des Droits de l'Homme : les Principes de Paris doivent s'appliquer. En fonction de la personnalité juridique, du statut, de l'indépendance, etc., un type de reconnaissance est octroyé. Pour l'instant UNIA n'a que le statut B, alors que les Instituts Droits de l'Homme ont le statut A. L'accord de Gouvernement prévoit la création d'un mécanisme, mais pour l'instant on n'envisage qu'une forme de couple

#### **Fiche 3 –Justice – Thérèse Kempeneers**

Thérèse Kempeneers met en avant 2 thèmes : la protection Juridique des personnes et la loi de défense sociale et l'accès aux soins

#### Débat

## Protection juridique

Thomas Dabeux :

- **Manque de moyens pour appliquer** la loi par les Juges de paix car restrictions budgétaires (notamment la limitation du nombre de Justices de Paix)
- Par ailleurs pas de reconnaissance de la personne en tant que titulaire de droits avec une capacité de décider pour elle-même. La personne Handicapée n'est pas assez écoutée.
- Assistance : limitation des dossiers des Administrateurs Provisoires
- L'esprit de la loi est donc bon, mais dans les faits, il est difficile de trouver le bon équilibre, et les personnes se retrouvent souvent une protection totale, et donc, de facto, sont placées dans un statut quasi identique à ce qui était avant avec la minorité prolongée

Gaetano Lonobile

- Silence ministériel = Grossièreté : il faut monter qu'on est choqué !

Jocelyne Burnotte :

- La formation de base des Juges de Paix et Juges de siège doit être revue : la représentation de la personne est souvendigne du siècle passé !!

**Commentaire [VDE3]:** La question de l'approche du handicap me semble devoir faire l'objet d'une réflexion chapeau aux 5 fiches !

Isabelle Dohet

Une évaluation de la législation est une nécessité, pour pouvoir procéder aux corrections

Pierre Gyselink

La KVG fait remarquer que lamise en œuvre de la loi de 2013 et l'assiette de calcul des 3% (voir notes Herman) est une honte. Le système débouche à nouveau sur une privation de liberté !!!! Il manque encore des arrêtés d'exécution à la loi.

Thérèse Kempeneers

- Ministre Geens n'a pas répondu, et c'est dommage, car il travaille à des arrêtés d'application : assiette et état de santé. Et le CSNPH est consulté et participe au groupe de travail
- Le BDF avait demandé que les Juges de Paix puissent s'entourer de spécialistes mais n'a pas été suivi

## Défense sociale

Thérèse Kempeneers

- Les demandes du rapport alternatif ont été rencontrées : équipes pluridisciplinaires, expertise psychiatriques, ... , ont été mises en place ; il reste des choses à faire mais il y a des avancées. il faut une évaluation

Cinzia Agoni

- Hospitalisations forcées : la situation reste inchangée : des personnes sont hospitalisées sans leur accord

### Synthèse

- Il faut dire à la presse que certains Ministres n'ont pas répondu, mais aussi que certains travaillent même s'ils ne répondent pas : tout le monde doit se sentir concerné est un message à faire passer à la presse
- Loi de 2013 : écart entre la théorie et la pratique : la loi est bonne mais ans sa mise en œuvre, on constate des manques de moyens et de formations
- Loi de défense sociale : il y pas mal d'avancées ; il reste le gros problème de l'hospitalisation forcée
- Globalement , on reste avec les problèmes de mise en œuvre de la législation. La Belgique a souvent de très bons textes, mais la mise en œuvre de ceux-ci est souvent problématique

### Fiche 4 - Enseignement - Emploi - Ronald Vrydag

#### ENSEIGNEMENT

##### Thomas Dabeux :

- Pacte d'excellence : les dispositifs mis en place dépendent de la bonne volonté des écoles. Le budget global pour l'enseignement est bon, mais il y a notamment une mauvaise répartition des budgets entre l'enseignement ordinaire et spécial . Le budget ne suit pas l'élève. Le décret orientation est très difficile à utiliser pour enfants H intellectuels .
- Le type 2 n'est pas pris en compte dans les travaux du Pacte. Les associations de Personnes Handicapées n'étaient pas associées aux réflexions. Les réformes doivent concerner tous .
- Pour rappel, la réclamation collective introduite contre la Fédération Wallonie - Bruxelles devant le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe pour avoir un accompagnement adapté

##### Jocelyne Burnotte

Le droit à l'enseignement est un droit inconditionnel de tous les enfants à l'éducation. Mais il y a une régression fondamentale de l'approche : on ne se pose pas les bonnes questions : « c'est quoi l'éducation : lire et écrire ? non ! c'est amener l'enfant vers son futur ! ». Il faut revenir aux fondamentaux de l'enseignement . Il faut **garder le spécialisé** car, même avec tous les aménagements imaginables, le général n'est pas adéquat pour certains.

##### Cinzia Agoni :

**Le spécialisé est ségrégatif : les enfants vivent à part toute leur vie, depuis la maternelle . On ne peut pas cautionner** l'enseignement spécialisé. Par ailleurs, dans le spécialisé, beaucoup d'enseignants ne sont pas eux-mêmes « spécialisés ». Il n'y a pas d' obligation de formation dans l'enseignement spécialisé.

Par ailleurs, l'enseignement spécialisé est souvent un gâchis épouvantable pour les enfants autistes. Bien souvent, le système de l'enseignement les rend encore plus handicapés, car il n'est pas adapté.

Nathalie De Wispelaere :

La formation des enseignants au Handicap n'existe pas : il y a aussi le respect de cette différence à acquérir .

Marie-Florence Devalet

- L'oralité de l'enseignement spécialisé est un problème ; il faut valoriser la Langue des signes ; il y a un manque de formation des enseignants à celle-ci
- L'Université de Namur développe un projet d'immersion bilingue ; c'est une bonne pratique ; il faut le généraliser
- il faut institutionnaliser la langue des signes dans l'enseignement général, mais il n'y a pas de politique gouvernementale en la matière

Delphine Le Maire

- Le M décret doit être complété, car il y a souvent un manque d'approche de la langue des signes
- Les professeurs de l'enseignement spécialisé ne sont pas à même de travailler dans l'enseignement général : il faut revoir cela
- Renforcer la formation des enseignants et mixage avec d'autres enfants
- Enseignement inclusif est sur bonne voie mais il manque d'attention pour la Langue des Signes : il y a une étude qui a eu de bons résultats et qui pourraient être avancés par le BDF. Des sourds pourraient être formés, pour devenir eux-mêmes enseignants pour les enfants sourds.

Ronald Vrydag

- M décret est bon mais pas dans la Pratique, car il s'agit souvent d'un parcours semé d'embûches : du coup, des enfants retournent vers l'enseignement spécialisé
- Bruxelles réunit tous les problèmes : un enfant habitant Grimbergen va dans l'enseignement francophone à BXL : le VAPH intervient pour les aides à domicile mais pas à l'école, et là, il ne reçoit pas le matériel de Phare car Bruxelles retient le critère de la résidence

Cinzia Agoni

On manque de services d'accompagnement pour les familles qui les accompagnent à la maison avec outils, formation, conseils, ...

Delphine Le Maire

Cela vaut aussi pour les Enfants sourds en Flandre au sein de la famille. Il est essentiel qu'ils connaissent la Langue des Signes avant de se scolariser et donc il faut aussi un accompagnement des familles en ce sens ... Il faut aussi une part structurelle de ces enfants.

## EMPLOI

### Emilie De Smet

- absence de cohérence et de concertation entre les différents niveaux de pouvoirs. Il n'y a pas de politique et de vue globales
- Politique d'activation : on vise souvent les personnes, mais pas les employeurs

### Cinzia Agoni

En Wallonie, pas d'accès à un crédit d'investissement, réticence des assureurs, manque de confiance des employeurs, manque d'accessibilité locaux, ... ; il n'y a pas de législation pour faciliter l'accès à la profession d'indépendant

### Delphine Le Maire

Le VDAB assure des services d'accompagnement des personnes sourdes, mais pas suffisamment (manque d'heures pour participer à des stages, par exemple)

### Marie-Florence Devalet

L'octroi des subsides est alloué pour accompagner à l'emploi se fait au coup par coup, et à l'association qui accompagne la personne. C'est donc comme si on ne faisait aucunement confiance en la personne handicapée.

### Ronald Vrydag

Au VDAB, l'approche fait que le **Groupe handicap (au travail) s'élargit** avec pour conséquence dilution des défis.

## Synthèse

- rappeler les Fondements de l'école : droit inconditionnel et devenir adulte
- Enseignement spécialisé : beaucoup d'orientations ; garder la solution qui convient le mieux à l'enfant → non pour Cinzia Agoni : beaucoup de familles n'ont pas le choix et doivent accepter l'enseignement spécialisé . le choix ne peut jamais se faire par défaut !!!
- Passerelles entre enseignements sont pas bons ; aspects budgétaires doivent être repensés
- Formation des enseignants et sensibilisation des écoles
- Travail sur les représentations sociales du handicap
- Pas de statistiques
- Services d'appui et formation dans les services d'accompagnement

## Emploi :

- absence de cohérence entre niveaux de pouvoir
- politiques d'activation : travailler sur employeurs

- financements à renforcer

#### Anne-Sophie Leenknecht – EDF – Processus lors du prochain examen de la Belgique

La Belgique sera auditionnée en 2019 (plus de précision début 2018)

La Belgique ne doit pas introduire de nouveau rapport : le Comité présentera une list of issues (avril 2019 ???) → 1 an plus tard , la BE apporte les réponses → 6 mois plus tard : le dialogue constructif

Le BDF peut intervenir dans la list of issues : ce travail d'aujourd'hui du BDF est très bon

1 an après le BDF peut aussi intervenir dans le rapport de l'Etat et participer au dialogue

Thérèse Kempeneers

Qui a la main sur cette liste ? → AFFAIRES étrangères

Questions et suggestions peuvent être envoyés par le BDF au Comité experts avant que celui-ci n'établisse sa list of issues

#### Fiche 5 –Domicile - Veerle Van Den Eede

Débat

Reinhart Niesten

Il faut une sensibilisation de la population dans son ensemble

La législation anti-discrimination doit s'appliquer à tous les domaines, et il faut mettre en œuvre les aménagements raisonnables.

Jocelyne Burnotte :

- soins infirmiers – nomenclature fermée ne permet pas la participation sociale.
- S'inspirer du modèle de Formation courte pour accompagnants dans d'autres pays
- Pour le moment, cette problématique met un frein à la participation des personnes handicapées de grande dépendance, et même si une réforme de l'AR 78 est en cours, on ne sait vraiment pas ce que cela va donner.

Cinzia Agoni

- élargissement du BAP en Wallonie et à Bruxelles : avec l'assurance autonomie, on recule, car elle ne couvrira pas tous les besoins ;
- Le PVF en Flandre fonctionne et est un soutien à la désinstitutionnalisation de manière concrète
- Pas de choix à BXL

Delphine Le Maire :

- PVF fonctionne mais on ne sait pas trop s'il répond aux besoins. Il manque de l'information sur la manière dont il est mis en œuvre, et un retour des Personnes Handicapées et des intermédiaires.
- Langue de signes : la prise en charge de 36 h par an est insuffisante pour assurer la communication privée de nombreuses personnes. Il faudrait adapter le nombre d'heures aux besoins de celles-ci.

### Synthèse

- La réflexion de Reinhart Niesten s'applique à tous les thèmes : les textes doivent être mis en œuvre
- Il faudra faire un chapeau de réflexions transversales
- Moyens des services : BAP insuffisant ; mise en œuvre PVF et langue des signes